



Bruxelles, le 9 mars 2017

Note aux réviseurs agréés

Note 2017-3

Chères Conscœurs,
Chers Confrères,

Concerne : Actualisation des modèles de rapport dans le cadre du reporting prudentiel à la BNB

Avec l'aide du groupe de travail concerné et du secrétariat scientifique, le Conseil d'Administration a actualisé les modèles de rapports existants.

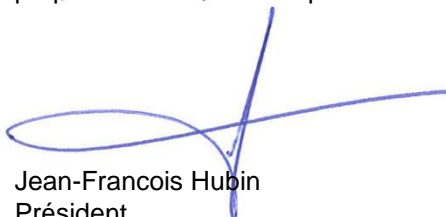
Les modèles de rapports sont uniquement fournis à titre illustratif. Il est en effet impossible d'énumérer tous les faits dont les réviseurs agréés doivent tenir compte lors de la rédaction de leurs rapports. Les réviseurs agréés doivent dès lors faire appel à leur jugement professionnel pour déterminer le type d'opinion à formuler et les constatations qu'ils estiment devoir porter à l'attention des autorités de surveillance.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration souhaite également renvoyer à la note IRAIF 2016-9 du 6 janvier 2017 concernant les points d'attention au 31/12/2016, qui rappelle notamment certains aspects concernant l'échange d'informations entre les commissaires/réviseurs et les autorités de surveillance.

Tous les modèles de rapports BNB se trouvent sur :
<http://www.icci.be/fr/publicaties/Pages/default.aspx>.

Les modèles de rapports destinés à la FSMA demeurent inchangés et peuvent être consultés sur l'Intranet de l'IRE.

N'hésitez pas à m'adresser, ou à un autre membre du Comité de direction ou à Ingrid DE POORTER (ingrid.depoorter@irefi-iraif.be), vos éventuelles questions ou remarques à propos du contenu de la présente communication.



Jean-Francois Hubin
Président